



24 place de la République
MONTARGIS

Crédit Mutuel

1 298 Avenue d'Antibe
45 200 AMILLY

ACCORD DE FINANCEMENT POUR UNE UNITE DE METHANISATION

Projet SARL FERTYLAGRY

Présentation du financement de l'opération

Le financement est accordé à la SARL FERTYLAGRY, société de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Orléans sous le numéro 482 576 949 dont le siège social est situé 43 Bois le Roi à GRISELLES 45210 ci-après l'« Emprunteur », et est destiné à :

- Financer la construction d'une unité de méthanisation en injection de 250 Nm³/h situé sur la commune de GRISELLES 45 210
- Financer la TVA liée à la phase de construction,

Les associés de la SARL FERTYLAGRY au capital de 20 000 € sont les suivants :

- Mr Loïc DELION 51.257 % Mme Marie-Pierre PERDEREAU 1.1216 %
- Mme Beatrice DELION 28.832 % Mr Pascal DELION 18.7864 %

Le plan de financement de l'opération serait le suivant (en Euros):

Emplois		Ressources	
Unité de méthanisation	6 532 970	Capital social	400 000
Frais de Financement et garanties (estimation) *	42 000	Cpte courant associés	400 000
Compte de réserve DSRA	250 000	Apport en nature **	300 000
Intérêts intercalaires (estimation)	60 030		
BFR constitution Stocks	600 000	Prets bancaires	
Aléas/Imprévus	200 000	Construction + process	6 255 000
Mise en route	70 000	BFR	300 000
		OCC	100 000
Total Emplois	7 755 000	Total Ressources	7 755 000

- *Frais de financement et garanties : 42 000 € dont 29 000 € de frais d'hypothèque (estimation), 1 000 € de frais de nantissement et daily, 12 000 € de frais de dossier et d'agent des suretés assuré par le CIC*

**** Apport en nature 300 000 € :** *apport en intrants des exploitations supports avec répartition en fonction du pourcentage des intrants prévus par exploitation ou tout autre répartition proposée par la SARL FERTYLAGRY. Cet apport est remonté en capital social.*

MS YC



Prêts Bancaires

Prêts Bancaires Longs et Moyens Termes d'un montant total en principal de 6 555 000 Euros mis en place et partagés entre les banques suivantes:

	TOTAL	Prêt N°1	Prêt N°2	Pret n°3
CREDIT MUTUEL	2 215 000 €	1 350 000 €	765 000 €	100 000 €
CIC	4 340 000 €	2 610 000 €	1 530 000 €	200 000 €
TOTAL	6 555 000 €	3 960 000 €	2 295 000 €	300 000 €

TVA:

Un financement Court Terme (relais) sera nécessaire pour la TVA. Le CIC met en place la ligne de financement maximum suivante :

	Objet Financement CT	Total
CIC	Avance TVA	1 100 000 €
TOTAL		1 100 000 €

OCC:

Une autorisation de découvert sur compte courant de 100 000 € est mise en place par les banques

	Objet Financement CT	Total
CIC	OCC	50 000 €
CMC	OCC	50 000 €
TOTAL		100 000 €

49

MS YC



2 - Caractéristiques des Crédits

La CREDIT MUTUEL et le CIC sont disposés à mettre en place les financements longs et moyens termes dans les conditions suivantes:

Prêt N°1

Emprunteur : La SARL FERTYLAGRY au capital de 20 000 € dont le siège social est à GRISSELLES inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 482 576 949

Type de concours : Prêt à long terme amortissable.

Objet : Financement de l'unité de méthanisation

Montant total maximum en principal : 3 960 000 Euros.
• dont une part maximale CREDIT MUTUEL DU CENTRE de 1 350 000 Euros,
• dont une part maximale CIC OUEST de 2 610 000 Euros,

Durée : 173 mois à compter du premier décaissement (dont 17 mois de franchise en capital).

Taux d'intérêt : Taux Fixe de 1,95 %.

Paiement des intérêts : Durant la période de franchise en capital les intérêts seront payés mensuellement sur la part débloquée.

Amortissement du capital : 17 échéances mensuelles en franchise de capital puis amortissement du capital en 156 échéances mensuelles constantes

Garanties :

Cautions Personnelles et Solidaires à hauteur de 650 000 € - répartition en fonction du capital social (cf annexes)
Cession de Créance Loi Dailly sur les Ventes de gaz
Cession de Créance Loi Dailly sur les Indemnités d'Assurance aux biens et perte d'exploitation prise
Nantissement du compte de réserve DSRA à hauteur de 250 000 €
Blocage des Comptes Courants d'Associés à hauteur de 400 000 € pendant 10 ans
Gage sur le matériel d'Épuration.
Nantissement des parts sociales de la SARL FERTYLAGRY
Assurance emprunteur DC/Invalidité : 100% Loi Delion + 100% à définir sur les autres associés

LD MS YC



Prêt N°2

Emprunteur : La SARL FERTYLAGRY au capital de 20 000 € dont le siège social est à GRISSELLES inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 482 576 949

Type de concours : Prêt à long terme amortissable.

Objet : Financement d'acquisition du terrain + construction

Montant total maximum en principal : 2 295 000 Euros.
• dont une part maximale CREDIT MUTUEL DU CENTRE de 765 000 Euros,
• dont une part maximale CIC OUEST de 1 530 000 Euros,

Durée : 173 mois à compter du premier décaissement (dont 17 mois de franchise en capital).

Taux d'intérêt : Taux Fixe de 1,95 %.

Paiement des intérêts : Durant la période de franchise en capital les intérêts seront payés mensuellement sur la part débloquée.

Amortissement du capital : 17 échéances mensuelles en franchise de capital puis amortissement du capital en 156 échéances mensuelles constantes

Garanties :

Hypothèque en 1-er rang du terrain + construction à hauteur de 2 295 000 €

Assurance Homme clé Mr Loic Delion à hauteur de 300 000 € (1.5 échéances de prêt)

MS YC



Prêt N°3

Emprunteur :	La SARL FERTYLAGRY au capital de 20 000 € dont le siège social est à GRISSELLES inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 482 576 949
Type de concours :	Prêt à Moyen terme amortissable.
Objet :	Financement partiel du <u>BFR STOCK</u>
Montant total maximum en principal :	300.000 Euros. • dont une part maximale CREDIT MUTUEL de 100 000 Euros • dont une part maximale CIC de 200 000 Euros.
Durée :	77 mois à compter du premier décaissement (dont 17 mois de franchise en capital).
Taux d'intérêt :	Taux Fixe de 1,55 %.
Paiement des intérêts :	Durant la période de franchise en capital les intérêts seront payés mensuellement sur la part débloquée.
Amortissement du capital :	17 échéances mensuelles en franchise de capital puis amortissement du capital en 60 échéances mensuelles constantes.
Garanties :	

Caution des associés à répartir en fonction du capital social (cf annexes)

LD MS YC



Relais TVA

Emprunteur :	La SARL FERTYLAGRY au capital de 20 000 € dont le siège social est à GRISSELLES inscrite au registre du commerce et des sociétés de Orléans sous le numéro 482 576 949
Type de concours :	Crédit Relais.
Objet :	Financement de la part TVA des décaissements sollicités.
Montant total maximum en principal :	1 100 000 Euros. <ul style="list-style-type: none">• dont une part maximale CIC de 1 100 000 Euros
Durée :	Jusqu'à complet remboursement de la TVA par le service des Impôts.
Modalités de tirage :	A chaque demande de tirage pour la part TVA concernée
Taux d'intérêt :	somme de l'Index de référence + la Marge.
Index de référence	EURIBOR 3 mois (si l'Index de Référence est négatif, il sera réputé égal à zéro).
Marge	1 % l'an
Paiement des intérêts :	Les intérêts sont dus trimestriellement à compter du 1er déblocage à chaque fin de trimestre civil.
Amortissement du capital :	A chaque remboursement du trésor public
Garanties :	Cession de créance loi Dailly, notifiée auprès du Trésor Public.

LD. MS YC



Autorisation de découvert en compte

Emprunteur :	La SARL FERTYLAGRY au capital de 20 000 € dont le siège social est à GRISELLES inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 482 576 949
Objet :	Financement de la trésorerie
Montant total	100 000 Euros. Relais réalisé à hauteur de 50 % par le CMC + 50 % par le CIC
Durée :	12 mois renouvelables
Taux d'intérêt :	somme de l'Index de référence + la Marge.
Index de référence	EURIBOR 3 mois (si l'Index de Référence est négatif, il sera réputé égal à zéro).
Marge	2.50 % l'an
Paiement des intérêts :	Les intérêts sont dus trimestriellement.

Annexe relative au détail des cautionnements sollicités

Détail par prêt :

PRET N°1	Associés	Montant des Cautions par associé	
		Nominal	Avec majoration 20 %
	Mr Delion Loïc	333 170 €	399 804 €
	Mme Delion Béatrice	187 429 €	224 914 €
	Mr Delion Pascal	122 111 €	146 533 €
	Mme Perdereau MP	7 290 €	8 748 €
TOTAL		650 000 €	780 000 €

PRET N°3	Associés	Montant des Cautions par associé	
		Nominal	Avec majoration 20 %
	Mr Delion Loïc	153 771	184 525
	Mme Delion Béatrice	86 496	103 795
	Mr Delion Pascal	56 359	67 630
	Mme Perdereau MP	3 365	4 038
TOTAL		300 000 €	360 000 €

LD - MS YC



Obligations complémentaires au financement de l'opération :

Engagement de ne pas procéder à des distributions de dividendes au profit des Associés, sauf si les conditions suivantes sont réunies :

- Le seuil minimum du DSCR de 115 a été atteint pour le dernier exercice clos de l'Emprunteur,
- Tous paiements ou remboursements du Crédit ont été réalisés à bonne date,
- Le solde du compte de réserve (DSRA) et/ou le montant des placements réalisés au titre du compte de réserve est de 250 000 €,
- Aucun événement négatif significatif susceptible d'affecter le projet n'est survenu ou n'est envisagé sans que les conséquences pour le projet n'aient été compensées,
- Aucun cas d'exigibilité anticipée au titre du Crédit n'est survenu ou ne résulterait de la distribution ou du paiement envisagé(e) sans qu'il n'y ait été porté remède ou qu'il y soit renoncé,
- Le montant distribué est inférieur ou égal aux sommes distribuables au cours de l'exercice concerné.

* Assurances

L'Emprunteur souscritra les assurances obligatoires suivantes :

- Période de construction et d'installation

- Responsabilité Civile MO (RC) : montant par sinistre et par année d'assurance à déterminer,
- Tous Risques Chantier (TRC),
- Assurance tous risques montage essais : à hauteur de la valeur de remplacement du matériel, extension pertes d'exploitation,
- (Assurance tous risques transport : à hauteur de la valeur totale du matériel transporté dont les frais de transport, et les frais de retard à la livraison ; dans le cas où cette garantie ne serait pas prise en charge par les fournisseurs concernés).

- Période d'exploitation

- Production des polices d'assurances pour la période d'exploitation de l'Unité de Méthanisation, souscrites dans des termes et modalités satisfaisantes auprès d'une compagnie agréée par les Prêteurs.
 - Responsabilité Civile dont faute inexcusable du chef d'entreprise – RC producteur d'énergie et RC pollution indépendamment du régime ICPE – incluant les risques liés au digestat et son épandage
 - Assurance tous risques exploitation ou Multirisque industrielle, couvrant les risques d'incendie, d'actes de terrorisme, de vandalisme, sabotage, tempêtes, dégâts des eaux, pollution, catastrophes naturelles, foudre, grêles, explosions, bris de machines, gel) : à hauteur de la valeur de remplacement, pour les bâtiments, les matériels et matériel légers (type gazomètre). 2 options complémentaires à souscrire :
 - Pertes d'exploitation consécutives à un sinistre pour une période de 12 mois déterminée à compter de la date prévisionnelle de réception provisoire des travaux.
 - Le bris de machine (sur parc et non par matériels)

LD
MS YC



*** Principales conditions de mise à disposition des prêts :**

(Liste non exhaustive)

Conditions préalables à la signature de la documentation de financement

o **Documentation relative à l'emprunteur**

- Justification de la constitution de l'Emprunteur et remise des statuts et extraits Kbis, de moins de 2 mois, de l'Emprunteur et de ses associés ;
- Remise de la liste nominative des associés de l'Emprunteur mentionnant le nombre d'actions et de droit de vote qu'ils détiennent ;
- Remise des fiches patrimoniales actualisées des associés de la SARL
- Procès-verbal de délibération de l'organe compétent de l'Emprunteur et des associés autorisant la signature du contrat de Crédit Senior, la constitution des sûretés et les pouvoirs des signataires ;
- Remise des résolutions des assemblées et organes compétents et justification des dépôts de fonds ou tout autre document pouvant satisfaire aux exigences réglementaires des Prêteurs ;
- Photocopie recto/verso de la CNI ou du passeport en cours de validité du/des signataires de la documentation de financement ;
- En cas de procédure d'agrément dans les statuts de l'Emprunteur, le procès-verbal de délibération de l'organe compétent de l'Emprunteur agréant le ou les nantissement(s) de titres et les bénéficiaires dudit ou desdits nantissement(s) ;

o **Maîtrise foncière et autorisations administratives**

- Attestation notariée de propriété des parcelles sur lesquelles sera édifiée l'unité de méthanisation au nom de l'emprunteur et vierge de toutes inscriptions ou privilèges ;
- Communication des autorisations administratives relatives à :
 - Permis de construire, constat d'huissier d'affichage, justification de la purge des recours ainsi que les éventuels transferts de PC dont la purge des recours devra être justifiée par constat d'huissier
 - Justification de la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et Accusé de réception de dépôt du dossier ICPE ;
 - Communication de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation ICPE et attestation de non recours sur l'autorisation ICPE ;
 - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ;
 - Offre de raccordement et d'injection dans le réseau et contrat de raccordement au réseau

o **Contrats et documentation technique**

- Production du projet de contrat de maintenance signé par l'Emprunteur avec le fournisseur mentionnant les niveaux de garanties de performance, de valorisation du biogaz ; ce contrat devra être d'une durée de 5 ans ;
- Communication du plan d'épandage ;
- Contractualisation des approvisionnements sur une durée minimum de 5 ans, permettant au moins 80 % du pouvoir méthanogène ;
- Fourniture du contrat d'achat du biogaz signé des 2 parties
- Fourniture des conventions de financement subvention signées des 2 parties le cas échéant ;
- Production du contrat de construction signé agréé par les Prêteurs,

Conditions préalables à la mise à disposition des fonds

- ✓ Apports par les associés de l'Emprunteur réalisé conformément au plan de financement validé dans ce présent document pour la somme de 1 100 000 € dont 700 000 € en capital social (dont 300 000 € en lien avec les apports en nature) et 400 000 € en compte courant associé

UP
MS 4C



- Libération des apports en capital ;
 - Production des polices d'assurances pour la période de construction
 - Responsabilité civile (RC) Maitrise d'Ouvrage
 - Tous Risques Chantier et Tous Risques Montage Essais (TRC-ME)
- Souscrites dans des termes et modalités satisfaisantes auprès d'une compagnie agréée par les Prêteurs, des justificatifs de leur souscription et du paiement des primes ;
- Production des attestations des assureurs Responsabilité Civile (RC) décennale et/ou professionnelle de toutes les entreprises avec lesquelles une relation contractuelle directe est établie
 - Factures justificatives à la demande de tirage,
 - Le cas échéant obtention de cautions de restitutions d'acompte jusqu'à livraison sur site pour les entreprises intervenant sur le chantier et sollicitant des acomptes (à due concurrence)].

Documentation à fournir après le décaissement des crédits

- Production des polices d'assurances de la phase d'exploitation visées ci-dessus à compter de la réception des travaux (transfert de propriété)

Rôle de l'agent des suretés

Le CIC assurera le rôle de d'agent des suretés

Ce rôle comprendra entre autre :

- La centralisation de l'ensemble des documents pour les deux banques,
- Les prises de garanties pour compte commun,
- La réception des demandes de débloquages

Les taux fixes indiqués dans la présente proposition sont valides 1 mois à compter de ce jour.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fait le 18/06/2020

CIC de Montargis

CREDIT MUTUEL de Amilly

LD.
MS YC



Crédit Mutuel

Nous vous prions de marquer votre accord en paraphant chacune des pages de ce document dont l'annexe, et en apposant votre signature sur cette dernière page avec les mentions suivantes (nom - prénom - qualité(s) du (des) signataire(s) « bon pour accord sur l'ensemble des termes de cette proposition »)

A Anilly

Le 18 06 20

Signature

Yvan Cudrues

 Ouest
Montargis
Place de la République
45200 Montargis
Tél 0 870 092 061 (Service 24h/24 (soin + prix appel))

~~Crédit Mutuel~~
61-55, rue de la République
45200 MONTARGIS CEDEX
Tél : 08 59 57 20 22 (soin + prix appel)
Fax : 02 38 98 88 88
E-mail : 37406@creditmutuel.fr

 Ouest
Montargis
24, Place de la République
45200 Montargis
Tél 0 870 092 061 (Service 24h/24 (soin + prix appel))

S. MAINGOT
DA

Loïc Delion

Bon pour accord sur l'ensemble
des termes de cette proposition

47-40
MS 40